



Avis du Conseil Scientifique - n° 2020 / 02

« Gestion de *Miconia calvescens* en Guadeloupe »

Version courte

Contexte :

Le 14 mars 2020, un agent du Parc national, Xavier Kieser, a découvert la présence de *Miconia calvescens* chez un particulier à Saint-Claude, lieu-dit Grand Matouba. L'information a été immédiatement relayée à la DEAL, au groupe de l'UICN¹ dédié aux espèces exotiques envahissantes (dites EEE) et à l'ONF.

Une espèce est dite exotique lorsqu'elle a été introduite dans un territoire. Si elle y trouve des conditions favorables, elle passe au statut d'espèce naturalisée, ce qui est le cas pour plus du quart de la flore guadeloupéenne. Dans de rares cas, une espèce naturalisée finit par devenir une espèce envahissante, en entrant en compétition avec les autres espèces végétales, et en ayant des impacts négatifs sur la biodiversité. Depuis 2019, un arrêté ministériel interdit en Guadeloupe toute activité sur des spécimens vivants, de *M. calvescens* et d'autres espèces potentiellement envahissantes.

Environ 400 plants, dont 200 adultes ou bientôt adultes, ont été recensés en zone ouverte et en forêt, sur environ 3 hectares. Les plants sont situés dans des milieux agricoles, anciennement agricoles, et des forêts dégradées.

L'aire d'origine de *M. calvescens* s'étend du sud du Mexique au nord de l'Argentine, et concerne des forêts humides, des forêts sèches, de basse altitude et jusqu'à 1 800 mètres, des forêts dégradées, des bords de chemins et des friches. L'espèce a été introduite en Polynésie française, à Hawaï, au Sri Lanka, en Australie, en Nouvelle-Calédonie, en Jamaïque, à Grenade, en République Dominicaine et en Martinique.

Compte tenu du danger que fait courir l'espèce aux milieux naturels de Guadeloupe, plus particulièrement à la forêt humide de la Basse-Terre, et *a fortiori* au cœur de Parc, le Conseil scientifique du Parc national a préparé le présent avis, dans le but :

- De faire comprendre **l'extrême urgence de mettre en place les premières opérations de destruction des plants adultes.**
- De pointer les éléments de biologie déterminants pour la gestion technique du problème.
- De proposer une démarche participative, à la fois éducative et scientifique, impliquant une large gamme d'acteurs du territoire, pour gérer efficacement cette espèce envahissante à court, moyen et long terme.

1. Quels dangers pour les milieux naturels, et pour la forêt du cœur de Parc ?

Miconia calvescens peut s'installer dans des forêts humides ou sèches, dégradées ou pas, et dans des zones de friches. Lorsqu'elle réussit à s'implanter, elle entre très fortement en compétition avec les autres espèces qui n'ont plus accès à suffisamment de lumière. Ces espèces peuvent finir par disparaître. C'est ce qui s'est produit à Tahiti, avec désormais environ 70% du territoire concerné par l'invasion, et avec des milliers d'hectares de couvert forestier mono-spécifique.

Dans le cas d'Hawaï, la plantation de quelques pieds de *M. calvescens* à des fins ornementales dans les années 1960 a entraîné une très forte perte de biodiversité, mais aussi une augmentation du ruissellement et de la sédimentation et une réduction de la recharge des nappes phréatiques.

Une période de 30 ans a été nécessaire à Tahiti entre l'arrivée des premiers individus et l'invasion à proprement parler. Ce délai ne doit pas amener à relativiser la gravité de la situation en Guadeloupe. La présence d'arbres reproducteurs indique une introduction il y a au moins 15 ans. Tout retard pris pour détruire les plants aura des répercussions significatives sur la dynamique de la population.

¹ Union Internationale pour la Conservation de la Nature



Parc national de la Guadeloupe

Montéran • 97120 Saint-Claude

Tél. +590 590 41 55 55 • Fax +590 590 41 55 56

2. Quelles caractéristiques de *M. calvescens* sont-elles importants à prendre en compte pour la lutte ?

M. calvescens a une forte capacité de reproduction et de dispersion. Un grand arbre reproducteur peut produire jusqu'à 50 millions de graines par an. Ces graines peuvent être dispersées par ruissellement, par des animaux frugivores, ou par les semelles des chaussures de marcheurs.

M. calvescens est une plante ornementale attractive pour les particuliers. C'est la cause de son introduction dans les pays concernés, et probablement aussi en Guadeloupe. Une seule plante peut être à l'origine de la naturalisation de l'espèce.

3. Quelles opérations sont à mettre en œuvre immédiatement ?

Sur le terrain

Il est primordial de détruire dans les délais les plus brefs les plants adultes déjà localisés. Ceci vaut aussi pour les jardins, et notamment le jardin botanique de Deshaies.

Destruction des plants :

- Si la topographie le permet, disposer des draps au pied des arbres.
- Couper les arbres au plus près de la souche.
- Récolter immédiatement les infrutescences et les mettre en sac, pour éviter la dissémination des graines.
- Brûler le sol pour détruire le stock semencier constitué au pied des arbres.
- Arracher ou brûler les souches pour éviter les rejets de souches.
- Arracher les jeunes plants. Il serait utile de déterminer si les petits plants sont des individus de franc pied ou des plantes issues de la propagation végétative.
- Brûler tout matériel coupé ou arraché.
- Rincer à l'eau de mer les semelles, les sacs et les draps pour éviter la dispersion de graines.

Accès aux sites concernés :

- Empêcher leur fréquentation.
- Mettre en place une politique d'information du public.

Dans les médias

Une large information doit être menée très rapidement pour informer le public, les associations de randonneurs et de traileurs et les autres usagers de l'environnement, pour :

- Eviter la fréquentation des zones déjà concernées par les promeneurs.
- Identifier la présence de l'espèce dans d'autres sites.
- Inciter la population à alerter en cas d'observation de cette plante en milieu naturel.
- Sensibiliser les particuliers sur les conséquences que peut avoir l'introduction de cette plante ornementale dans leurs jardins.

Compte tenu de la facilité de reconnaissance de l'espèce, il y a là une opportunité unique de mobiliser la Guadeloupe vers la recherche et l'identification d'une espèce exotique envahissante.

4. Quelle stratégie plus générale mettre en place ?

Il faut se projeter sur une stratégie à au moins 15 ans. Elle doit être co-construite, avec une large gamme d'acteurs et d'experts. Sans préjuger de la suite, ses grandes lignes de la pourraient être :

- Eviter davantage de propagation en prospectant rapidement les autres zones du territoire, à l'échelle de la Guadeloupe, y compris chez les pépiniéristes et jardineries.
- Organiser la remontée d'information en développant et promouvant un dispositif participatif à fort contenu pédagogique. Il pourrait impliquer de nombreux acteurs et contribuer efficacement à la sensibilisation sur cette espèce et plus largement les EEE.
- Visiter périodiquement les sites pour éliminer les nouveaux plants éventuels.

Petit-Bourg, le 8 mai 2020

Claudie PAVIS, Présidente du Conseil scientifique




Parc national de la Guadeloupe

Montéran • 97120 Saint-Claude

Tél. +590 590 41 55 55 • Fax +590 590 41 55 56